

# Fonds de la relève agricole franco-ontarienne

## BOURSE PROJET D'ENTREPRISE

### 6 000 \$

---



Personne ressource :

[Martha Jullian](#)

613 488-2929

[communication@ucfo.ca](mailto:communication@ucfo.ca)

*\*Veuillez noter que le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne favorise le démarrage, l'établissement et le développement de nouvelles entreprises agricoles franco-ontariennes.

L'idée originale est venue du souhait le plus cher d'un des présidents de l'Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO) avant son décès. Pierre Bercier, producteur agricole de Ste-Rose et président de l'UCFO de 2002 à 2006, jugeait inacceptable le manque de ressources pour aider les jeunes agriculteurs en Ontario. Pour lui, il était crucial d'appuyer la jeunesse. C'est pourquoi il mit sur pied ce fonds visant à aider la relève agricole à s'épanouir. Les jeunes qui démarrent une entreprise agricole ou qui reprennent l'entreprise familiale sont ceux qui permettent à la communauté rurale et agricole francophone de rester active et vibrante.

#### **1. OBJECTIF DE LA BOURSE DE PROJET D'ENTREPRISE**

---

La bourse de projet d'entreprise vise à encourager le démarrage d'entreprise agricole par la relève. Pour un jeune producteur agricole aujourd'hui, le coût de se lancer en affaires est très élevé. Pour plusieurs, il paraît insurmontable.

La bourse de projet d'entreprise a donc pour but d'aider un producteur qui désire concrétiser un projet (agrandir une étable laitière, mettre en place une valeur ajoutée à son entreprise, démarrer une production, etc.).

## 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

---

### Candidat

Les candidats visés par la bourse de projet d'entreprise sont des producteurs de la relève qui œuvrent, ou désirent œuvrer, dans le domaine agroalimentaire. Des candidats de tous âges sont invités à postuler pour la bourse.

### Entreprise

Si des candidats de tous âges peuvent postuler pour la bourse, un producteur de la relève est défini comme gestionnaire d'une entreprise **fondée il y a moins de trente-six (36) mois**. Il n'est pas non plus nécessaire qu'un candidat postulant pour la bourse de projet d'entreprise ait déjà fondé son entreprise.

### Sont admissibles :

- Les candidats de tous âges;
- Les candidats qui ne sont pas encore producteurs, mais qui désirent se lancer en production;
- Les candidats qui ont un projet de transfert de ferme;
- Les candidats hors Ontario, mais seuls les projets sur sol ontarien seront considérés;
- Les candidats de langue maternelle anglaise, mais seule les candidatures rédigées en français seront acceptées. Le candidat pourrait être invité à présenter sa candidature en français lors d'un entretien en personne, s'il y a lieu.

### Ne sont pas admissibles :

- Les candidats qui ont fondé une entreprise agricole plus de 36 mois précédant le dépôt de la candidature.

## 3. DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

---

### 3.1 CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être éligible à la bourse de projet d'entreprise, le candidat doit rédiger une lettre où il explique la nature de son projet. Tous les documents pertinents peuvent être joints (plan d'affaires, lettre d'appui, montage financier, budget d'exploitation, charte d'incorporation, etc.).

La totalité de la candidature, incluant toutes les annexes, ne doit pas dépasser 30 pages. Les pages additionnelles ne seront pas considérées dans l'évaluation de la candidature.

Le formulaire ci-joint doit également être soumis avec la candidature.

Toutes les composantes du dossier doivent être rédigées en français.

Aucune mise à jour du dossier de candidature n'est possible après la date et l'heure butoir.

### 3.2 ENVOI DU DOSSIER

Une candidature déposée après l'heure et le jour butoir ne sera pas acceptée.

Seuls les dossiers complétés et transmis électroniquement seront acceptés. Le tout doit être envoyé à l'adresse courriel suivante : [communication@ucfo.ca](mailto:communication@ucfo.ca).

Un accusé de réception sera envoyé une fois le dossier de candidature reçu.

## 4. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

---

### Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Présentation du projet;
2. Plan d'affaires;
3. Opérations et logistique du projet;
4. Profil du candidat

### Pondération

1. Présentation du projet (30 points) :

- Clarté du projet;
- Perspective de réussite;
- Partenariats établis;
- Création d'entreprise.

Il est à noter que les projets de transfert de ferme sont acceptés.

2. Plan d'affaires (40 points) :

- Qualité du plan d'affaires;
- Solidité du montage financier et du budget;
- Documentation complète et exhaustive.

3. Opérations et logistique du projet (14 points) :

- Temps requis pour amorcer les opérations;
- Santé et sécurité;
- Gestion des imprévus;
- Retombées potentielles sur économie locale.

4. Profil du candidat (16 points) :

- Profil entrepreneurial;
- Passion envers l'agriculture démontrée.

## **Procédure d'évaluation**

Les dossiers admissibles seront soumis à un comité d'évaluation composé de membres provenant du milieu agricole. Le comité d'évaluation comparera les candidatures présentées en fonction des critères d'évaluation en vigueur.

En cas d'égalité, le candidat peut être convoqué pour un entretien en personne avec le comité d'évaluation, où il développera en détail son projet d'entreprise. Cet entretien se déroulera en français.

## **5. ANNONCE DU RÉCIPIENDAIRE**

---

La décision du comité sera annoncée par voie électronique. Chaque candidat sera informé de l'acceptation de sa candidature à la bourse ou son refus. Cette année, si la qualité et le nombre de candidatures reçus le permettent, 2 bourses de 6000 \$ seront remises à la relève agricole. Il est formellement interdit de communiquer avec les membres des comités, qui sont assujettis aux règles de confidentialité.

Les décisions du comité sont finales et sans appel.

La bourse sera remise lors du Tournoi de golf pour la relève agricole, qui aura lieu le 15 septembre prochain. Le récipiendaire devra être sur place pour l'évènement.

## **6. NOTES**

---

### **Changements**

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de modifier, sans préavis, la valeur des bourses et ses règlements décrits dans le présent document.

### **Confidentialité**

Tous les partis impliqués dans le processus de sélection du récipiendaire de la bourse, incluant le comité d'évaluation, s'engagent à respecter la confidentialité sur les informations contenues dans les documents soumis dans le dossier de candidature.

Tous les partis impliqués dans le processus de sélection du récipiendaire de la bourse reconnaissent également la propriété intellectuelle des idées de projet d'entreprise aux candidats qui soumettent leurs dossiers.

### **Clause d'utilisation de la bourse**

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de réclamer un retour de la bourse si le projet de création d'entreprise ou de transfert d'entreprise ne se concrétise pas dans les 18 mois suivant la remise de la bourse.

**Fonds de la relève agricole franco-ontarienne**  
**BOURSE DE PROJET D'ENTREPRISE**  
**6 000 \$**



**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

**CANDIDAT**

NOM DU CANDIDAT	
DATE DE NAISSANCE	
NOM DE L'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE COURRIEL	
ADRESSE POSTALE	

**Date de tombée : 15 août 2019 à 17 h**

**En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement pour la mise en candidature de votre projet d'entreprise (obligatoire).**

*Signature :*

*Date :*

Pour déposer une candidature, veuillez remplir le formulaire de candidature et le transmettre, avec les documents nécessaires, à l'UCFO par courriel. Nos coordonnées sont les suivantes :

**À l'attention de :**  
**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**Courriel : [communication@ucfo.ca](mailto:communication@ucfo.ca)**  
**Tél. : 613 488-2929**